

Projet Saint Vincent de Paul

Comité d'organisation de la concertation du 13 octobre 2014

Compte-rendu

Le compte-rendu est établi par l'agence Ville Ouverte, en charge de la concertation. Les échanges sont regroupés en fonction des thèmes abordés au cours de la présentation. Le diaporama présenté en séance est transmis aux participants.

Participants

Prénom - nom	Organisme
William DUFOURCQ	Association Aurore
Didier GOUBERT	Association Aurore
François SCHLUMBERGER	Association Quartier St Vincent de Paul (AQSVP)
Nicolas GUSDORF	Association Quartier St Vincent de Paul
Jean-Pierre COULOMB	CESVP
Michelle Untersteller	CESVP
Eric BOUSSARD	Conseil de Quartier Montparnasse-Raspail (CQMP)
Alain FARGUES	Conseil de Quartier Montparnasse-Raspail
François HÔTE	Direction de l'Urbanisme - Sous-direction de l'Aménagement
Pascale LEBEAU	Direction de l'Urbanisme - Sous-direction de l'Aménagement
Isabelle BONY	HESPERE 21
Marielène WEBER	HESPERE 21
Carine PETIT	Maire du 14 ^{ème}
Gwenaëlle EVIN	Mairie du 14 ^{ème} - directrice de cabinet
Florentin LETISSIER	Mairie du 14 ^{ème} - adjoint en charge de l'environnement, du développement durable, de l'eau, du plan climat et de l'économie sociale et solidaire - élu de quartier Montparnasse-Raspail
Sylvie LEKIN	Mairie du 14 ^{ème} - adjointe en charge de la voirie, des déplacements et de la propreté - membre du Conseil de quartier Montparnasse-Raspail
Chloé LE GOUËZ	Mairie du 14 ^{ème} - chargée de mission
Alix L'Henaff	Mairie du 14 ^{ème} - chargée de mission urbanisme
Marianne AUFFRET	Mairie du 14 ^{ème} - adjointe en charge de l'urbanisme, des grands projets d'aménagement et de la santé
Chantal MERCHADOU	Mairie du 14 ^{ème} - Conseillère d'arrondissement - membre du Conseil de quartier Montparnasse-Raspail
Aurore BERTRAND	Ville Ouverte
Pierre-Antoine TIERCELIN	Ville Ouverte

Introduction (Carine Petit, Maire du 14^{ème} arrondissement)

Carine Petit inaugure le comité d'organisation de la concertation en remerciant les participants pour leur présence. La configuration retenue correspond bien au point de départ du projet d'écoquartier de Saint Vincent de Paul. Le groupe est volontairement restreint aux personnes ayant manifesté leur intérêt pour le projet, il sera amené à évoluer. Cette séance est co-inaugurée par les adjoints Marianne Auffret et Florentin Letissier, copilotes sur ce projet.

L'objectif du comité d'organisation de la concertation, au sens de la Mairie du 14^{ème} arrondissement, est de discuter des grandes étapes et du rythme de la concertation. Le comité doit avoir un rôle mobilisateur car il a

vocation à s'adresser au plus grand nombre pour enrichir le projet par des points de vue variés. C'est ici que seront décidées les modalités de la concertation, son calendrier et son rythme.

L'objectif est également d'avancer rapidement en vue de la première délibération sur les modalités de concertation qui doit être prise avant la fin de l'année 2014. Il convient donc de bien définir les temps publics de cette première étape. Il s'agira notamment de déterminer la façon dont Xavier Lauzeral viendra présenter ses travaux.

Ville Ouverte

Pierre-Antoine Tiercelin présente l'agence de conseil en urbanisme Ville Ouverte. Elle a été retenue il y a trois ans dans l'équipe de Xavier Lauzeral pour assurer la concertation sur le projet. Depuis quelques mois, l'agence travaille avec la direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris pour suivre les projets urbains portés par la ville. Cela lui permettra de suivre le projet sur le long terme, au-delà du temps de l'étude Lauzeral. Le pilotage de la concertation est indépendant de l'étude Lauzeral. Elle n'a pas pour objectif de vendre le projet, mais de s'assurer de la prise en compte de l'expression des habitants et usagers.

1. Rappel du projet

1.1. Les enjeux du site

- une grande emprise enclavée au sein d'un ensemble de grandes structures foncières institutionnelles peu denses ayant conféré au site et à son voisinage une réelle tranquillité : un espace peu dense / de décompression au cœur de Paris ;
- un site hospitalier historique à préserver en partie ayant vu naître de nombreux petits parisiens ; le tourniquet des filles-mères, un symbole fort des acquis sociétaux dans l'histoire ;
- une réflexion plus large à l'échelle de la Place Denfert-Rochereau afin d'envisager la création d'une vraie Place parisienne après 2014.

1.2. Les premiers éléments de projet

Les études n'ont pas permis d'avancer beaucoup sur les invariants et les marges de manœuvre. Certains des participants ont déjà bien réfléchi à l'avenir de Saint Vincent de Paul. Les conditions sont aujourd'hui réunies pour créer un projet partagé dans la mesure où il reste encore beaucoup de marges de manœuvre. Quelques invariants ont été fixés, ils donnent un cadre à la concertation.

Les invariants :

- un écoquartier
- 50% de logements sociaux

Les projets à confirmer

- un gymnase un équipement scolaire

Les équipements/installations complémentaires à étudier

- l'agrandissement de la Fondation Cartier et la possibilité de créer une cité d'artistes
- une pépinière d'entreprises
- un équipement lié à la vocation sociale historique du site (santé, hébergement).
- un autre équipement pouvant émerger dans le cadre de la concertation.

Se posent enfin de manière transversale les questions :

- de la conservation des bâtiments existants. A l'exception des bâtiments sur rue, un débat est à engager sur la question du patrimoine à conserver en présence de nombreux acteurs.

- de la desserte du futur quartier (accès automobile limité depuis l'avenue Denfert-Rochereau, accès secondaire piétonnier rue Boissonnade) et du statut et de la gestion de l'espace public.

Echanges

- [AQSVP] *Je suis choqué car l'un des termes employés sur le projet est celui d'invariant. Vous annoncez 50% de logements sociaux alors que d'autres chiffres ont été énoncés par ailleurs. En réunion avec notre association, vous avez évoqué l'idée de 3/3 de logements (1/3 en accession, 1/3 en intermédiaire, 1/3 en logement social). Des choses différentes ont été dites ce soir.*
- [HESPÈRE 21] *Les logements participatifs doivent aussi avoir leur place.*
- [CESVP] *Je pense qu'il est important de connaître les invariants. Dans certains processus de concertation, beaucoup ont été déçus, après avoir entendu que tout était ouvert, de voir que les choses étaient définies et revues à la baisse.*

[Florentin Letissier] Il est utile de rappeler les invariants pour que tout le monde soit informé des contraintes du projet.

[Carine Petit] Il a toujours été annoncé qu'il n'y aurait pas moins de logements sociaux que de logements en accession à la propriété. C'est un objectif de l'arrondissement et de la Ville. Ces 50% de logements sociaux peuvent se décliner en plusieurs catégories, les ateliers d'artistes ou les résidences étudiantes. Le travail de précision du contenu de ces logements sociaux pourra être effectué dans un second temps.

Les projets à confirmer correspondent à des besoins identifiés par la Ville et l'arrondissement. Parmi eux figurent les équipements scolaires, avec une réflexion sur l'implantation d'une école primaire ou maternelle et primaire, sur la manière dont les équipements scolaires du quartier (collèges et lycées) peuvent absorber les besoins des futurs habitants.

Avançons petit à petit. Une convention de gestion du site vient d'être signée entre l'AP-HP et Aurore : l'AP-HP a délégué la gestion du site à Aurore, qui s'oriente vers un profil de "régisseur" du site.

- [Chantal Merchadou] *La méthode pose question. En principe, les invariants sont le résultat de la concertation, ils en sont issus. Plus les invariants sont énoncés tôt, moins la concertation se déroule de façon sereine. On n'a pas intérêt à fermer trop tôt les invariants.*

[Carine petit] Les invariants sont aussi liés aux engagements électoraux. On a plus d'un an pour discuter plus en détail du contenu des logements sociaux, des logements intermédiaires, etc.

[Pierre-Antoine Tiercelin] L'affichage du niveau de participation est essentiel pour ne pas créer de désillusions. Il n'existe rien de pire que l'information déguisée en concertation. Cela fait courir le risque que des participants ne participent plus. La mise en œuvre d'un processus de concertation doit être rigoureuse, les marges de manœuvre et les invariants doivent être bien définis. On informe sur les invariants ou concerta et débats sur les marges de manœuvre. Les invariants peuvent être de nature politique, technique ou financière. En ce qui concerne les invariants politiques, la nouvelle municipalité a été élue sur un programme clair sur la question du logement par exemple. En matière budgétaire, le projet doit présenter un équilibre financier, cela a des incidences sur le contenu du projet.

La liste des invariants est aujourd'hui courte. Elle s'allongera progressivement enrichie par les études menées par la Ville et par les acquis de la concertation.

[AQSVP] Vous verrez ce qui ressort de notre réunion du 24 novembre. Nous abordons ces sujets.

- [Hespère 21] *Ville Ouverte est invité à votre réunion, le sommes-nous aussi ?*

[AQSVP] Toutes les personnes présentes ce soir sont invitées dans la mesure des places disponibles.

- [Chantal Merchadou] *J'aurais aimé que l'on définisse ce qu'est un écoquartier et de quels écoquartiers vous vous inspirez ?*

[Florentin Letissier] Un écoquartier est d'abord une démarche. Elle commence bien : tous et toutes sont autour de la table.

[Carine Petit] L'écoquartier est un invariant, mais il n'est pas défini par une formule spécifique. C'est une dimension très importante et prégnante dans l'aménagement, la conception des bâtiments et la vie des quartiers, qui comprend les aspects économiques, sociaux, d'habitat et de concertation.

[Pierre-Antoine Tiercelin] Pour citer Franck Fauchoux, chef de la mission écoquartier au ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement, il n'existe pas de définition unique d'un écoquartier. Chaque site est singulier et chaque démarche est à monter spécifiquement. C'est à la Mairie du 14^{ème}, à la Ville de Paris et aux personnes impliquées dans ce projet de définir les ambitions de l'écoquartier Saint-Vincent de Paul.

- *[Chantal Merchadou] Une importance doit être accordée aux liens avec les quartiers avoisinants et les porosités que l'on peut créer.*

[Florentin Letissier] L'arrondissement compte 140 000 habitants. L'échelle du projet est celle de l'arrondissement, mais il peut aussi rayonner à l'échelle de Paris, dans une vision qui doit dépasser l'échelle locale. Nous devons avoir en tête l'intérêt général : comment voit-on l'écoquartier et Paris dans 20 ans ?

La mixité sociale est importante. Il faut que toutes les catégories sociales puissent habiter dans ce quartier et éviter l'éviction des moins aisés et des classes moyennes. C'est un aspect important du projet. Nous avons tous à y gagner, pour que Paris soit une ville vivante et diversifiée.

- *[CQMP] Deux questions sont importantes pour nous :*
 - o *Quand y aura-t-il un accord entre la Ville de Paris et l'AP-HP sur le site ?*
 - o *Où en est-on avec la Fondation Cartier ? Quel terrain demande-t-elle ?*

[Carine Petit] L'accord avec l'AP-HP est souhaité le plus rapidement possible. La Maire de Paris, son adjoint Jean-Louis Missika et la Direction de l'Urbanisme y travaillent.

[François Hôte] Un croisement a été fait avec l'AP-HP sur un certain nombre de projets. Saint Vincent de Paul fait partie des grands projets de la ville. L'AP-HP a connaissance d'un projet de référence, utile pour comprendre les capacités du site. C'est l'objet de l'étude Lauzeral, qui ne présente pas un projet mais des capacités. Les négociations sont en cours en fonction des coûts de gestion, d'aménagement, etc. Les échanges ont lieu en ce moment au meilleur niveau et dans les meilleurs délais. L'objectif est d'aboutir à un accord avant la fin de l'année. La question de la Fondation Cartier est plus difficile. La Fondation souhaite rester dans Paris et des échanges ont eu lieu sur la manière dont elle pourrait s'étendre sur le site de Saint Vincent de Paul. La discussion a surtout porté sur l'arrière et le bâtiment Lelong. Les capacités souhaitées par la Fondation Cartier pour l'ouverture de son fonds sont connues. La Direction de l'Urbanisme essaie d'accompagner ce projet en tentant de le rendre compatible avec le projet d'écoquartier. Jean-Louis Missika rencontre le directeur de la Fondation Cartier très prochainement.

[Pierre-Antoine Tiercelin] Les négociations avec l'AP-HP sont la principale raison pour laquelle la concertation n'a pas été lancée plus tôt. Toutefois, on ne peut attendre que toutes les incertitudes soient levées pour engager la concertation car elles le seront le jour où il n'existera plus de marges de manœuvre. Il convient donc d'engager les échanges avec une part d'incertitude connue et assumée. De nouveaux invariants apparaîtront suite à cet accord, ils seront alors intégrés.

- *[AQSPV] LVMH ouvre sa fondation aujourd'hui au Bois de Boulogne. Elle représente une grosse concurrence pour la Fondation Cartier. Soyons méfiants, ayons la réelle volonté de les garder. Faisons attention aux deniers publics. Il est possible de faire des choses sans dépenser beaucoup d'argent.*

1.3. Où en est-on ?

Trois calendriers guident le projet : celui du projet d'écoquartier, celui de la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et celui de la concertation. La concertation se déroule en parallèle de la programmation, en amont du projet. Il est encore largement temps de modifier les programmes.

- PLU : lancement de la modification. Concertation d'octobre à décembre, enquête publique au printemps 2015 et approbation en novembre 2015 --> invitation à contribuer à la concertation sur la plateforme imaginons.paris
- étude Lauzeral : fin en avril 2015

à venir :

- lancement d'études : étude d'impact (13 mois) , acoustique, biodiversité (12 mois)
- sept 2015 : attribution du marché de maîtrise d'œuvre urbaine
- début 2016 : création de la ZAC (et non fin 2015 comme annoncé en réunion)
- déc. 2015 : dossier de réalisation de la ZAC et concession à la SPLA
- 2016-2017 : études VRD et espaces publics, consultation promoteurs et concours d'architectes

2018 : début des travaux

-

Echanges

- *[AQSVP] La création de la ZAC est prévue pour l'automne 2015. Une délibération doit-elle donc passer avant la fin de l'année ? Notre association veut savoir dans quel cadre elle sera associée.*

La création de la ZAC est prévue fin 2015. Il ne faut pas la confondre avec la délibération qui fixe les modalités de la concertation de la ZAC et qui sera prise en novembre 2014. Les modalités annoncées dans la création de la ZAC peuvent par ailleurs être moins disantes que ce qui sera finalement mis en place.

[Carine Petit] Le cadre concerne en premier lieu les marches et la maison du projet. Le comité d'organisation de la concertation est là pour coordonner les actions qui vont solliciter l'avis public. En tant que pilote de la concertation, Ville Ouverte assiste le comité dans cette tâche.

- *[AQSVP] Nous voulons savoir ce qui a été fait des 500 000 euros de l'étude.*

[François Hôte] Cette étude comprend principalement une étude de conception urbaine en vue de la modification du PLU. Xavier Lauzeral finalise le document de diagnostic, puis il présentera un document sur les enjeux urbains.

[Pierre-Antoine Tiercelin] Les honoraires de cette mission ne sont pas consommés dans leur totalité car certaines missions n'ont pas encore été engagées à l'instar de la concertation. Le diagnostic de l'étude a débuté en 2011. Entre 2012 et 2013, une quinzaine de scénarios capacitaires ont été élaborés en parallèle des négociations avec l'APHP afin d'étudier les contraintes que fait peser le prix du foncier sur le programme de l'opération. *[Après vérification postérieure à l'atelier, à ce jour 209 000 € ont été consommés sur un budget total de 409 000 €]*

- *[AQSVP] Nous demander d'avoir ces réflexions alors que le nombre de logement est fixé semble contradictoire. Notre crainte est que le prix va être trop structurant.*

[François Hôte] Cette étude est une étape, un outil pour engager les discussions avec l'AP-HP.

[Carine Petit] L'objet de la prochaine délibération du conseil d'arrondissement est de lancer un appel d'offre ouvert pour le marché de maîtrise d'œuvre urbaine. Xavier Lauzeral n'avait pas pour mission de définir le projet urbain mais d'étudier la capacité du site et de faire des préconisations en vue de l'évolution du PLU.

2. La démarche de concertation

Pourquoi une concertation ?

La création d'une zone d'aménagement concerté rend obligatoire l'organisation d'une concertation, sans en préciser les modalités. La Ville et la Mairie d'arrondissement souhaitent aller plus loin en engageant une co-conception du projet urbain, afin de marquer une nouvelle ambition et une nouvelle manière de faire.

Le rôle de Ville Ouverte est d'établir le cadre de la concertation et de définir les invariants et marges de manœuvre. Il s'agit notamment d'étudier l'ensemble des contraintes économiques, financières et techniques pour définir les sujets sur lesquels engager les débats. Le calendrier de la concertation doit être articulé avec celui du projet.

2.1. Objectifs de la concertation :

- recueillir des informations sur les ambitions et l'attachement des Parisiens pour ce site ;
- retranscrire les besoins et les attentes des habitants et éclairer les concepteurs sur les orientations à donner au projet.

La concertation se double d'un processus de préfiguration de l'espace public du site au sens large (lieux et actions collectifs), en lien avec la Mission de préfiguration de l'espace public de la Ville de Paris. Il s'agit de faire vivre le site avant et pendant les travaux : le projet se crée durant le temps d'attente, en lien avec la vie du quartier.

2.2. Le comité d'organisation de la concertation

- réunit des associations, élus et acteurs locaux ayant manifesté leur intérêt pour le devenir de Saint Vincent de Paul
- contribue aux réflexions
- aide à mobiliser, propose des projets
- se réunit tous les trimestres
- est ouvert à de nouveaux membres sur invitation
- propose deux sièges par association
- est présidé par la Maire ou l'un de ses représentants

Echanges

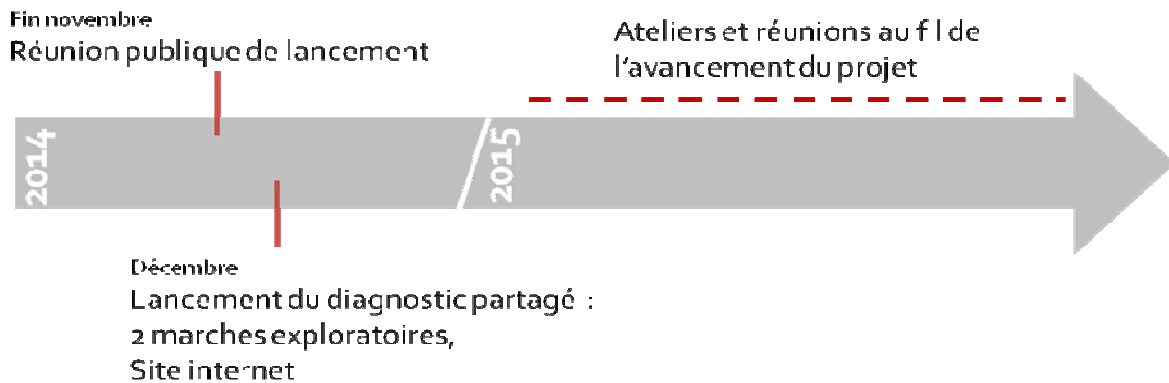
- *[AQSVP] Qui sont les participants aujourd'hui ? Pourquoi certains ne sont-ils pas là ? (AP-HP). Ce que fait l'association Aurore est admirable, mais dans la perspective de reconstruction complète du quartier, je ne comprends pas ce qu'elle fait là.*
- *[Chantal Merchadou] Je souhaite une gouvernance la plus complète possible, qui intègre également les commerçants, les acteurs culturels,...*

[Marianne Auffret] Le comité est suffisamment petit pour que l'on puisse se parler, et pas trop étendu pour faciliter les échanges. L'association Aurore va être importante pour la mise en œuvre de la concertation. Par exemple, le maison du projet sera sur le site, animée par Aurore. L'association peut nous aider à animer le site. Les représentants de la population sont aussi d'autres personnes que celles réunies ce soir, tout aussi légitimes. Si de nouveaux candidats se manifestent, leurs candidatures seront étudiées.

[Pierre-Antoine Tiercelin] Le comité sera chargé de discuter et proposer les modalités de la concertation. Y ont été intégrés des acteurs qui ont fait preuve de leur intérêt pour le projet mais aussi de leur engagement dans le temps et de leur capacité à mobiliser. Le comité organise la concertation mais ne s'y substitue pas, un certain

nombre d'associations ou autres partenaires trouveront donc leur place dans les événements proposés par le Comité. En ce qui concerne l'impression que peuvent avoir certains citoyens de ne pas être entendus. Il est important de rappeler que tout débat honnête ne peut se situer que dans les marges de manœuvre réelles dont disposent les parties prenantes autour de la table. Aucun acteur n'a une totale liberté pour définir les objectifs d'un projet : à titre d'exemple, les élus de la Ville de Paris n'ont pas parfois pas de mot à dire par rapport aux avis énoncés par les Architectes des Bâtiments de France. Tous les acteurs ont des marges de manœuvre et des contraintes, cela fait partie de la construction du projet.

2.3. Proposition de calendrier et modalités de concertation :



Pistes pour la concertation

[Pierre-Antoine Tiercelin]

De premières pistes peuvent être envisagées de manière à engager la discussion.

L'idée serait de débiter par une découverte collective du site. La plupart des personnes autour de cette table en ont une bonne connaissance, mais ce n'est pas le cas de tous les Parisiens. Deux marches pourraient être organisées :

- une marche très ouverte d'écoute des participants qui découvriront le site, une approche sensible, une appréhension des espaces;
- une seconde marche commentée par des professionnels qui ont pu travailler sur le site ou qui ont une expertise à apporter, comme des spécialistes du patrimoine, ou des experts citoyens.

A partir du début d'année 2015, des ateliers de diagnostic peuvent être envisagés. Les thématiques seront définies suite à la réunion publique de lancement et aux deux marches. Certains thèmes ressortiront probablement à l'instar de :

- logement
- espace public /vie quotidienne ;
- paysage/environnement ;
- identité/patrimoine/vie artistique.

Les ateliers se dérouleraient selon un format assez ouvert. Ils donneraient quelques éléments de diagnostic et permettraient de les amender et préciser largement ensuite. L'objectif est de retirer de ces marches et ateliers un diagnostic partagé sur le site actuel et les attentes pour son avenir.

Un second cycle de concertation serait mis en place dans un second temps autour de la co-construction du programme.

Les modalités de concertation

- [CQMP] Les deux marches seront-elles organisées à distance l'une de l'autre ? Un participant à la première pourra-t-il venir à la seconde ? Dans ce cas, il faudra bien annoncer ces deux temps. Comment les habitants seront-ils informés ?

- *[AQSVP] Des marches de découverte devaient être organisées. Une a été réalisée il y a 3 ans. Il y a quelque chose à faire.*

[Pierre-Antoine Tiercelin] Les marches n'auront pas lieu le même jour. Il est possible de venir aux deux, l'information nécessaire sera mise en place.

Les modalités d'information sont l'un des enjeux de la réunion de ce jour. Elles restent ouvertes. Il est possible de passer par les canaux de la Ville de Paris par le biais des affichages lumineux et des sites internet. La création d'une identité graphique est en cours pour permettre de bien repérer le projet. D'autres solutions sont possibles, comme la mise en place d'un triporteur, d'un dispositif pour parler du projet en dehors du site, sur la place Denfert-Rochereau par exemple.

[Marianne Auffret] Beaucoup de participants potentiels ont été identifiés au cours de nos différents échanges, mais la manière dont ils seront mobilisés n'a pas été décidée. Il existe plusieurs façons de recueillir une parole.

[Carine Petit] La communication va être très classique, mais efficace : des flyers, affiches, affichage lumineux dans un périmètre de diffusion et une diffusion publique à l'échelle du 14^{ème} arrondissement. Ce projet a une dimension importante pour le 14^{ème} arrondissement. Nous souhaitons communiquer très largement afin que les Parisiens soient informés. Il faut créer une habitude de rendez-vous, de lieu, de calendrier.

- *[Chantal Merchadou] Quelle est la procédure du diagnostic partagé ? Allez-vous vous inspirer de la procédure de l'Agenda 21 qui mêle les aspects sociaux, économiques et environnementaux, qui sont les critères permettant de créer un quartier équitable ?*
- *[CQMP] Qui se chargera de l'élaboration du site internet ? Les marches auront lieu avant la fin de l'année 2014 : le site internet sera-t-il opérationnel ?*

[Carine Petit] La direction de l'Urbanisme, comme elle le fait pour toutes les opérations d'aménagement, mettra en ligne sur le site Paris.fr, les informations relatives au projet d'aménagement de Saint-Vincent de Paul. La mairie du 14^{ème} arrondissement créera également sur son site des pages consacrées au projet.

- *[CESVP] Où se déroulera la réunion publique de lancement ?*

[Carine Petit] Cela reste à définir : école, mairie, observatoire,... plus elle se déroule près du site, mieux c'est.

Les sujets abordés durant la concertation

- *[CESVP] Il faut parler logement, mais aussi urbanisme et activité économique. Beaucoup de rez-de-chaussée sont vendus ou loués au prix fort pour rentabiliser. Nous préférierions y voir des activités associatives, sociales, pour les petits artisans.*

A l'issue des ateliers, nous souhaiterions une réunion publique de synthèse qui soit la synthèse de ce que les gens ont dit, et non de ce qui en a été compris. Le positionnement de la collectivité doit venir dans un second temps.

- *La dimension culturelle est importante. Il y a un axe de l'Arbre à lettres à la Fondation Cartier.*

[Marianne Auffret] Tout cela n'est pas fixé. Au fur et à mesure de la concertation, des sujets vont émerger. Par exemple, les questions d'accessibilité et de circulation doivent être prises en compte, idéalement dans le même temps pour une réflexion globale.

Les participants à la concertation : comment mobiliser ?

[Carine Petit] L'objectif aujourd'hui est de définir la manière d'avancer avec les habitants et d'organiser les éléments publics : comment pensez-vous que la concertation doit commencer, par quelles grandes étapes,... ? Les éléments sur le programme seront abordés progressivement au fil de la concertation.

- [CESVP] On parle beaucoup des habitants du quartier Saint Vincent de Paul, mais c'est un projet du 14^{ème} arrondissement. Il est important que soient associés l'ensemble des habitants du 14^{ème} à ces marches.
- [HESP'ERE 21] Ce serait bien que les occupants actuels en disent également quelque chose
- [AQSVP] Comment mobiliser pour nourrir le projet ? En créant une association, ce que nous avons fait. Nous avons plus de 230 membres. Nous serions heureux de vous retrouver le 24 novembre lors d'une réunion où nous présenterons les résultats d'un questionnaire à destination de la population locale. Les habitants sont déjà mobilisés.
- [CESVP] Pour informer les habitant(e)s, pourquoi ne pas aller sur les marchés plutôt que d'imprimer des milliers de flyers ?

2.4. Un lieu d'échanges et de préfiguration de nouveaux usages : la "maison du projet", incubateur de la vie du quartier

- autour de l'histoire, du passé et du futur de Saint Vincent de Paul
- forme et organisation à déterminer par le comité d'organisation de la concertation
- supervisé par l'association Aurore
→ La Ville propose un cadre, le comité d'organisation de la concertation propose des actions.

Echanges

- [CESVP] Où sera implantée la maison du projet, quel sera son rôle ?

[Carine Petit] Le rôle de la « maison du projet » sera d'informer, de mobiliser et de préfigurer les futurs aménagements. On réfléchit à l'aspect concret avec l'AP-HP et Aurore pour que l'on commence à s'installer sur le site. Un premier tour a été fait avec Aurore sur les bâtiments et les endroits qui pourraient accueillir une maison du projet. Elle sera aussi à co-animer.

[Florentin Letissier] Le plan financier réclame la plus grande attention. L'idéal serait d'avoir une maison fixe pour toujours pouvoir entrer sur le site. La faisabilité reste à étudier. Il serait intéressant d'avoir un dispositif mobile pour toucher les gens ailleurs. Il faut rendre la concertation joyeuse, festive. Pendant la Nuit Blanche, c'était une très bonne idée d'ouvrir le site.

[Pierre-Antoine Tiercelin] L'occupation temporaire du site et la préfiguration du projet est un axe de travail important pour le 14^{ème} arrondissement et la Ville de Paris, qui a missionné la mission de préfiguration de l'espace public du Secrétariat Général.

- [Association Aurore] Il nous paraît essentiel de participer dans le cadre de la gestion du site. On a besoin d'imaginer avec vous ce que ce site va devenir pendant la période intermédiaire. On a pu voir sur d'autres concertations (Clichy-Batignolles, Paris Rive gauche) qu'il était difficile de faire parler les "sans-voix". Ce que nous pouvons proposer, c'est d'associer les personnes accueillies ici.
- Comment décidera-t-on des projets d'associations qui prendront place sur le site ?

[Carine Petit] La mise en vie du site est un thème intéressant à traiter dans un premier temps de concertation : comment mettre en musique l'occupation temporaire en parallèle à celle d'Aurore ? Cela peut passer par la maison du projet, la présence d'artistes,

Il a été proposé à l'Ecole Centrale de travailler sur le sujet de l'écoquartier, avec comme thème "Quelle énergie pour un écoquartier créé sur un site de friche hospitalière ?". Le taux de retours est bons : sur 120 élèves, 37 se sont manifestés sur cet enjeu.

- [CQMP] *Peut-on mettre en perspective ce travail avec le temps du projet ?*

Oui, dans la mesure où les élèves sont des élèves de première année et qu'ils travailleront sur ce projet tout au long de l'année.

Des échanges ont également eu lieu avec l'Ecole Spéciale d'Architecture (ESA), qui s'est montrée disponible pour accompagner le projet tout au long de cette démarche.

3. Décisions du comité d'organisation de la concertation

- Le comité se réunira à nouveau avant la fin de l'année pour préciser le programme des ateliers (11 décembre).

Définition des modalités de la concertation

- Le comité d'organisation valide la mise en place de la réunion publique de lancement et des deux marches commentées.
- Les marches seront organisées le samedi en matinée, en prévoyant les dates suffisamment à l'avance. *[Elles auront lieu les samedis 6/12 et 13/12 à 10h]*
- La réunion publique de lancement aura pour objectifs la présentation de l'étude Lauzeral et le lancement de la concertation. *[Elle aura lieu le 2 décembre 2014 à 19h à l'école Arago]*

4. Documents remis aux participants / attention, certains documents sont confidentiels

- une note adressée par Carine Petit suite aux élections à la Maire de Paris indiquant la volonté de monter une concertation exemplaire et innovante ;
- la première délibération cadre de 2010 ;
- une note sur les objectifs de la requalification de Saint Vincent de Paul ;
- le dernier scénario étudié dans le cadre de l'étude de capacité du cabinet Lauzeral. Cette étude est un document de travail, elle ne présente aucun élément finalisé.

Il est rappelé aux participants de considérer le scénario remis aux participants comme un élément de l'étude capacitaire en vue d'une modification du PLU menée par l'équipe de X. Lauzeral. Le document de rendu final de l'étude, en cours d'achèvement, comprendra près d'une centaine de pages comprenant le diagnostic et les enjeux du site, les orientations d'aménagement proposées et les multiples scénarios étudiés. Il convient donc d'appréhender le document remis avec la plus grande prudence. La concertation aura également des répercussions sur ce travail. Ce document est confidentiel et ne doit pas être diffusé à des personnes extérieures au comité d'organisation de la concertation : il peut être difficilement compris et donner le sentiment qu'il existe un projet finalisé s'il n'est pas accompagné par des explications.